

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procédures d'appel d'offres ouvertes pour l'attribution des accords-cadres de groupement d'achat bois granulés et gaz

ARRETE : 2023-12-13-15A

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 18 décembre 2023 relative à l'attribution des accords-cadres groupement achat bois granulés et gaz dont l'objet est visé ci-dessus, les agents du SIEL-Territoire d'Énergie Loire suivants :

- M. Didier IMBERT, Directeur Général des Services,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe,
- M. Patrick MOUNIER, Responsable du Pôle Transition Énergétique,
- M. Alexis MATHIEU, Responsable du Service Groupement d'achats énergies,
- Pour le service juridique et commande publique :
 - Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable du service,
 - Mme Céline SERRAILLE, Gestionnaire marchés publics,
 - Mme Leslie KONIK, Gestionnaire marchés publics,
 - Mme Laura BEAL, Gestionnaire administrative et financière.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, le 13.12.2023

La Présidente du Syndicat



Mme Marie-Christine THIVANT